

GUIDE CAMP DE JOUR 2021



1721 ch. Lac Quenouille, Lac Supérieur (QC) J0T 1J0
Tél : 1-800-567-6788 | Tél : 819-326-4281
campete@ptitbonheur.com
www.ptitbonheur.com

COORDONNÉES

Heures d'ouverture
De 8 h 00 à 17 h 00

819-326-4281 poste 272
campete@ptitbonheur.com

HORAIRE ET SERVICE DE GARDE

Du lundi au vendredi

7h30 à 8h30 : Service de garde

8h30 : Début camp de jour

16h30 : Fin du camp de jour

16h30 à 17h30 : Service de garde

Il est primordial de s'inscrire à l'avance pour le service de garde.

Lors de l'arrivée... (8h30)

Veuillez-vous présenter à la réception de l'auberge pour inscrire votre enfant (obligatoire). À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par un membre de notre personnel avant de quitter. Nous ne sommes pas responsables des enfants sur le terrain du P'tit Bonheur avant l'inscription, le matin. Il en est de même à la fin de la journée après l'arrivée des parents.

Lors du départ... (16h30)

Vous devez absolument avertir le moniteur avant de quitter avec votre enfant et signer le registre. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire. Si vous prévoyez demander à une autre personne de venir chercher votre enfant, il est important de nous donner l'information rapidement. Le camp se réserve le droit de demander une pièce d'identité. Si toutefois, il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

TRANSPORT

Matin

7h45 : Départ de Ste-Lucie-des-Laurentides

8h20 : Arrivée au P'tit Bonheur

Fin de journée

16h25 : Départ du P'tit Bonheur

17h00 : Arrivée à Ste-Lucie-de-Laurentides

Le transport est offert pour les résidents de la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides. L'inscription au service de transport doit être faite directement avec la municipalité.

LISTE DE MATÉRIEL

Nous demandons que votre enfant ait un sac à dos en tout temps pour transporter tous ses effets personnels pendant la journée. **IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNEL AU NOM DE L'ENFANT.**

Les Interdits.

Tout appareil électronique (ipod, cellulaire, etc.), aérosol, canif, cigarette, drogue, objets de valeur, tous produits contenant des noix et ou des arachides.

Voici tout ce qui doit se retrouver dans le sac à dos de votre enfant à tous les jours :

- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Souliers d'eau
- Crème solaire
- Insecticide liquide ou en bâton
- Casquette ou chapeau
- Boîte à lunch identifiée (avec boîte réfrigérante « icepack »)
- Vêtements de rechange (short, t-shirt et bas)
- Bottes de pluie, imperméable (selon la température)
- Souliers de course (obligatoire en tout temps – pas de sandale)

DINER

- Veuillez fournir un repas pour le midi et une collation pour le matin, et ce, à tous les jours dans une boîte à lunch identifiée. La collation de l'après-midi sera fournie par le camp.
- Les enfants **n'ont pas accès à un réfrigérateur ni à un micro-ondes**. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid en tout temps. Nous recommandons d'inclure dans le sac à lunch un système de réfrigération (type: icepack).
- Les contenants de verre sont interdits.
- **Les aliments non autorisés au camp** : Tous produits contenant des noix et/ou des arachides.

Un service de boîte à lunch est disponible pour 40\$ / semaine. Et ce, peu importe le nombre de fois que vous vous êtes prévalu du service dans la semaine.

LES ANIMATEURS

Nous respectons le ratio de moniteurs selon les normes de l'Association des Camps du Québec par laquelle nous sommes certifiés.

6 à 8 ans : 1 moniteur/12 jeunes - **9 à 11 ans** : 1 moniteur/14 jeunes - **12 ans** : 1 moniteur/15 jeunes

SANTÉ ET ALLERGIES

Si votre enfant est malade...

L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison. Veuillez-nous en informer au 1-800-567-6788 poste 0. Dans l'éventualité où votre enfant est malade au camp de jour, nous vous contacterons le plus rapidement possible.

Si votre enfant prend des médicaments...

Selon la loi, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du tuteur légal. Il est donc important de signer la fiche de santé nous autorisant à administrer le médicament.

Si votre enfant a des allergies...

Il est important de nous informer de toutes les allergies de votre enfant sur la fiche de santé. Dans un cas d'allergies sévères nécessitant un *Épipen*, l'enfant doit l'avoir sur lui en tout temps. Nous vous suggérons de lui fournir un sac à la taille.

Si votre enfant se blesse...

Nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Sans votre accord, nous ne faisons transporter votre enfant en ambulance que dans un cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés. Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

REÇU D'IMPÔT

Nous vous ferons parvenir, en février 2022, le relevé 24 pour fins d'impôt. Cependant, une directive du Ministère du revenu nous oblige à vous demander le numéro d'assurance sociale de la personne au nom de qui nous émettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez-nous le transmettre le plus tôt possible. Pour les campeurs ayant réservé via une municipalité (Lac-Supérieur, Ste-Lucie-des-Laurentides et Val des Lacs), le relevé 24 vous sera acheminé par votre municipalité.